

MANIFESTATIONS SPORTIVES

LA CONVENTION
DE SAINT-DENIS
AU PORTUGAL

Le Portugal a réaffirmé son engagement en faveur de la sécurité, de la sûreté et des services lors des événements sportifs en mettant en œuvre la Convention de Saint-Denis du Conseil de l'Europe. L'Autorité pour la prévention et la lutte contre la violence associée au sport (APCVD) dirige ces efforts et a joué un rôle central dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques pour rendre les événements sportifs plus sûrs, plus sécurisés et plus accueillants.

**AUTEUR** Joana Barros**TITRE** Doctorante en relations interculturelles
à l'universidade Aberta,
équipe communication et relations extérieures,
bureau du président de l'APCVD**AUTEUR** Sara Marques**TITRE** Doctorante en relations interculturelles
à l'universidade Aberta,
équipe de prévention, d'éducation
et de services, département de la sécurité
des événements sportifs de l'APCVD

faveur de la coopération internationale et de l'harmonisation des normes dans divers domaines. Un exemple significatif de cet engagement, la participation du Portugal à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matchs de football et autres manifestations sportives, aussi connue sous le nom de « Convention de Saint-Denis ». Adoptée par le Conseil de l'Europe, la Convention est le seul cadre juridique international contraignant pour les grands événements sportifs, promouvant la coopération entre les parties prenantes publiques et privées. Ce traité international, ouvert à

tous les pays, vise à rendre ces manifestations plus sûres, plus sécurisées et plus accueillantes. La Convention a été ouverte à la signature au Stade de France, à Saint-Denis, en France, le 3 juillet 2016, à l'occasion de l'UEFA Euro 2016. Le Portugal a démontré son soutien et son engagement envers les principes de la Convention dès le début, en étant l'un des premiers pays, sur un total de 14 États, à la signer à cette occasion. Il a déposé son instrument de ratification le 19 juin 2018, et la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} août de la même année dans le pays. La mise en œuvre de la Convention reflète l'engagement du pays à promouvoir les principes internationaux et les bonnes pratiques lors des manifestations sportives, en démontrant son engagement à fonder ses politiques sur les dispositions

Le Portugal a une longue tradition de participation active aux traités internationaux, qui reflète son engagement en

de ce texte et les recommandations adoptées par le Comité pour la sécurité et la sûreté lors des manifestations sportives (égale-

L'ESSENTIEL

■ L'APCVD adopte une approche préventive avec des mesures de précaution pour interdire l'accès aux enceintes aux personnes identifiées pour des actes illicites dans un contexte sportif.

■ L'ANEPC et les forces de police, en coopération avec l'APCVD dispensent une formation aux responsables sécurité afin qu'ils soient moteurs dans la mise en œuvre des principes de la Convention.

ment connu sous le nom de « Comité de Saint-Denis »), l'organe décisionnel qui surveille sa mise en œuvre par les États parties. Dans la foulée, et en vue de prévenir et de contrôler la violence et les incidents associés aux manifestations sportives, ainsi que de renforcer l'approche intégrée et pluri-institutionnelle préconisée par la Convention, l'une des mesures immédiates résultant de la ratification de la Convention a été la création d'une entité dédiée exclusivement à l'exercice des pouvoirs de l'autorité étatique dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence associée au sport¹. Le gouvernement portugais a justifié cette mesure par l'importance de « renforcer l'efficacité, l'efficience et la rapidité des processus », reconnaissant le besoin urgent de fournir à l'administration publique des conditions adéquates de fonctionnement et de spécialisation.

LA CRÉATION DE L'APCVD

En 2019, l'APCVD a été créée. Il s'agit d'un service central de l'administration directe de l'État, doté d'autonomie administrative, placé sous la direction du membre du gouvernement compétent en matière de sport. En collaboration avec les forces de sécurité, elle veille au respect du cadre légal de lutte contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance lors des manifestations sportives, en recherchant les infractions administratives et en infligeant des amendes et des sanctions accessoires, tout en investissant dans des mesures préventives. L'APCVD promeut les bonnes pratiques à travers la coopération pluri-institutionnelle, devenant une référence en matière de prévention de la violence sportive. Bien que l'entrée en vigueur de la Convention au Portugal signifie qu'elle fait partie de l'ordre juridique national, sa mise en œuvre doit toujours être accompagnée de changements au niveau législatif, réglementaire, administratif et institutionnel. Les changements législatifs intervenus à la suite de la ratification reflètent l'engagement du législateur portugais à aligner le cadre juridique national avec les principaux objectifs de la Convention. Ce nouveau régime juridique, axé sur la sécurité et la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance lors des manifestations sportives, a pour principal objectif de garantir que les manifestations sportives se déroulent dans un meilleur environnement.

Parmi les changements, on note l'extension du champ d'application de la loi, qui inclut également les rassemblements de supporters dans les espaces publics, avant, pendant ou après l'événement sportif. Le règlement relatif à la prévention de la violence, instrument essentiel pour transposer et adapter les exigences de la loi à la réalité des fédérations sportives et à la Convention elle-même, a également été mis à jour. Cette nouvelle version introduit l'obligation pour les organisateurs de définir des procédures minimales pour les mesures de service. En outre, diverses obligations des organisateurs d'événements sportifs ont été clarifiées, notamment la possibilité d'imposer des sanctions interdisant l'accès aux enceintes sportives et les exigences liées aux rôles du responsable de la sécurité et de l'officier de liaison avec les supporters, renforçant ainsi l'efficacité et la responsabilité dans la gestion des événements sportifs.

PARIER SUR L'EXCLUSION DES SUPPORTERS À RISQUE

Jusqu'à la moitié de l'année 2019, le sentiment d'impunité envers les comportements illégaux associés aux événements sportifs était largement répandu au Portugal. Cependant, depuis le début de l'activité de l'APCVD, on observe une tendance à la hausse des condamnations pour des actes de racisme, d'intolérance et d'autres formes de violence associée au sport, ainsi que du nombre de plaintes. Ce phénomène est le résultat des mesures mises en œuvre par l'autorité, du travail de sensibilisation des citoyens et des agents sportifs, ainsi que de la rapidité de traitement des dossiers. En 2018, on comptait une trentaine de mesures administratives interdisant l'accès aux enceintes sportives. Depuis, en cinq ans d'activité, parmi les interdictions d'accès aux enceintes sportives appliquées par l'APCVD, environ 1 500 sont entrées en vigueur. L'autorité souhaite adopter une approche préventive rapide et efficace en appliquant des mesures de précaution pour interdire l'accès aux enceintes sportives aux personnes identifiées pour des actes illicites dans un contexte sportif. Il est à noter qu'en cas de preuve et de condamnation conséquente, l'interdiction d'accès aux enceintes sportives est alors appliquée en tant que sanction accessoire à la sanction principale, cette dernière étant de nature pécuniaire. ●●●

1. Décr. réglementaire n° 10/2018, du 3 oct., de la présidence du Conseil des ministres.

●●● RAPPORTS D'ANALYSE DE LA VIOLENCE ASSOCIÉE AU SPORT (RAViD)

L'APCVD et le Point national d'information sur le football (PNIF), sous la responsabilité de la police de sécurité publique (PSP), produisent conjointement le Rapport d'analyse de la violence associée au sport (RAViD). Ces rapports, établis à chaque saison sportive, permettent un suivi régulier de l'évolution qualitative et quantitative des incidents enregistrés par les autorités publiques, ainsi que des indicateurs d'activité opérationnelle ou procédurale, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la violence associée au sport. L'analyse du document en question montre que le Portugal a connu une augmentation du volume d'incidents associés aux événements sportifs. La réponse et la réciprocité que les forces de sécurité ont trouvées dans le travail de l'APCVD ont contribué de manière significative à cette augmentation des enregistrements, tout en avertissant des conséquences du non-respect des règles établies. À titre d'exemple, le non-respect des mesures d'interdiction imposées par l'autorité constitue actuellement un délit de désobéissance qualifiée, qui peut entraîner l'arrestation du contrevenant par les autorités de police. L'APCVD, dans son engagement de poursuivre les objectifs de la Convention de Saint-Denis, a travaillé dur pour former continuellement et vulgariser les meilleures pratiques dans les trois piliers consacrés par la Convention : sécurité, sûreté et services. L'objectif est de s'assurer que les professionnels et les agents impliqués dans la sécurité des événements sportifs disposent des outils nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches et de promouvoir un environnement sportif dans lequel les gens se sentent plus en sécurité et mieux accueillis. La traduction en portugais de la boîte à outils S4 produite par le Conseil de l'Europe, qui comprend 16 fiches d'information et est disponible en ligne, en est un exemple. Le cours en ligne du Conseil de l'Europe sur la Convention de Saint-Denis a également été traduit en portugais par l'APCVD en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'université de Liverpool, ce qui constitue une réponse directe aux besoins actuels des professionnels impliqués dans la gestion de la sécurité et de la sûreté lors d'événements sportifs au Portugal. L'accès gratuit et en ligne permet une formation flexible et adaptée au rythme de chaque utilisateur, couvrant également l'ensemble de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et les lusophones.

DES COURS DE FORMATION À L'INTENTION DES RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ DES ENCEINTES SPORTIVES

Grâce à une formation désormais réglementée et obligatoire par la loi, le responsable de la sécurité acquiert les connaissances nécessaires lui permettant d'être un élément moteur de la mise en œuvre des principes de la Convention. Cette formation, disponible depuis février 2024, a été élaborée et organisée par l'APCVD et dispensée par les forces de police et l'Autorité nationale d'urgence et de protection civile (ANEPC). Elle est structurée en deux niveaux de complexité – de base et avancé – en fonction du degré de risque et de la capacité des sites où se déroulent les événements sportifs ; la formation de base se déroulant en ligne et la formation avancée étant dispensée en présentiel. Afin de promouvoir la qualification et l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de responsable de la sécurité, des thèmes liés au cadre juridique, à l'éthique dans le sport, à la gestion des événements sportifs et à l'approche pluri-institutionnelle intégrée sont abordés. La formation des responsables de sécurité, théorique et pratique, couvre les exigences en matière de sécurité et de services, en facilitant la coordination avec toutes les parties prenantes impliquées dans l'événement.

La prévention de la violence associée au sport et la promotion de normes élevées en matière d'hospitalité et de sécurité nécessitent une action coordonnée entre diverses organisations, tant publiques que privées, qui jouent un rôle important. Il s'agit notamment des autorités judiciaires, des forces de sécurité, de l'APCVD, de l'Institut portugais du sport et de la jeunesse (IPDJ), des organisateurs de compétitions, des clubs, des supporters, des communautés locales et des médias. L'autorité a joué un rôle central en favorisant les synergies et en promouvant un travail commun et intégré avec tous les acteurs concernés. Pour atteindre ces objectifs, l'APCVD a mis en œuvre diverses actions de sensibilisation et de prévention, cherchant à promouvoir des valeurs essentielles telles que la tolérance, la solidarité, le *fair-play*, le respect et l'inclusion.

Elle organise également le groupe de travail « sécurité, sûreté et services », qui réunit les fédérations de football, de basket-ball, de volley-ball, de handball et de patinage, ainsi que la ligue portugaise de football professionnel. L'objectif de ce groupe est d'harmoniser les procédures d'entrée et d'accueil des supporters, de promouvoir



la formation des responsables de la sécurité et des agents de liaison avec les supporters et de soutenir l'amélioration continue des infrastructures sportives. Afin d'adapter et d'améliorer les conditions des sites sportifs et de garantir ainsi un bon environnement pour tous les supporters, diverses initiatives ont été mises en œuvre en vue de renforcer les mesures de sécurité et de sûreté et de promouvoir une culture de service (hospitalité). En coordination avec les fédérations sportives susmentionnées et les autorités policières, l'APCVD a organisé, au cours du premier semestre 2023, des visites dans 79 enceintes sportives susceptibles de faire partie d'un réseau national d'enceintes préparées pour accueillir des événements sportifs majeurs ou classés à haut risque. Ce projet a aidé les enceintes à se conformer aux nouvelles exigences légales, renforçant la capacité du Portugal à accueillir des événements sportifs majeurs.

«FAITES COMME CHEZ VOUS» : UNE INITIATIVE VISANT À PROMOUVOIR L'HOSPITALITÉ LORS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES AU PORTUGAL

La campagne «Faites comme chez vous» est une initiative qui vise à renforcer les principes internationaux et les bonnes pratiques en matière de sécurité lors des événements sportifs en soulignant le rôle vital de l'hospitalité dans la réduction des tensions et des hostilités. Développée avec le soutien des différentes organisations qui

composent le groupe de travail, la campagne s'est accompagnée de diverses actions concrètes visant à créer un environnement plus accueillant et plus sûr sur les sites sportifs. La campagne «Faites comme chez vous» encourage les clubs à créer un environnement accueillant pour les supporters, favorisant la coexistence et la sécurité.

En 2023, l'APCVD a organisé la première édition du congrès S4, un événement pionnier au Portugal pour discuter des bonnes pratiques et innovations en matière de sécurité lors d'événements sportifs. Ce congrès a marqué un tournant dans la formation et le partage d'expériences et de connaissances entre les professionnels du secteur. Le congrès S4 a réuni des organisations nationales et internationales, comme la FIFA, l'UEFA et Interpol. L'événement a rassemblé plus de 500 participants en personne et environ 480 participants en ligne de 14 pays. Avec la deuxième édition, qui a eu lieu les 16 et 17 octobre 2024, le congrès S4 consolide sa position en tant qu'événement international de premier plan sur le sujet. Composé de présentations, de débats et d'ateliers, l'événement s'adresse principalement aux responsables de sécurité, stadiers, forces de police, techniciens sportifs municipaux et professionnels des fédérations et des clubs. L'objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent de jouer un rôle actif dans le façonnement de l'avenir des événements sportifs, en contribuant à la création d'environnements sûrs, sécurisés et accueillants pour les athlètes, les supporters et les autres participants. ■